



# MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

Délibération n°2026-038-DE

## OBJET : Désignation d'un représentant à la CLECT

**En exercice :**  
19 membres

**Présent(s) :** 18  
**Excusé(s) :** 1  
**Pouvoir(s) :** 1  
**Absent(s) :** 0

Pour : 19  
Contre(s) : 0  
Abstention(s) : 0

Le onze mai deux mille vingt six, 20h15, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

**Date de convocation :** 04 mai 2026

**Les membres présents en séance :**

Patrice COUCHAUD, Yves CHAZAL, Patricia CHOMARAT, Frédéric DUFOUR, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Pierre-Marie BROSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Véronique DERORY, Stéphanie SEON, Camille DECOMBE, Mickaël MASSARO, Baptiste CHABANCE, Solène TIRILLY, David HARMAND, Amélie COLOMBIER

**Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :**

Alain CHEVET pouvoir à Mickaël MASSARO

**Le ou les membres absent(s) :**

**Le ou les membres excusé(s) :**

Alain CHEVET

**Secrétaire de séance :** Monsieur Yves CHAZAL

Monsieur le Maire rappelle que Loire Forez agglomération doit constituer la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), qui a pour mission principale d'établir un rapport portant évaluation des charges financières transférées à l'EPCI ou aux communes membres de l'EPCI dans le cadre des compétences qui leur sont dévolues.

Cette commission est obligatoirement composée de conseillers municipaux des communes membres.

Lors de sa séance du 21 avril 2026, le conseil communautaire en a fixé sa composition comme suit :

- 1 représentant pour les communes de moins de 5 000 habitants

- 2 représentants pour les communes de plus de 5 000 habitants et de moins de 10 000 habitants

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042 214200461 20260511 2026\_038-DE  
3 représentants pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2026

Il revient au conseil municipal de désigner son représentant pour le nouveau mandat.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Yves CHAZAL ayant déjà la délégation d'adjoint aux Finances de la commune.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **DESIGNE** Monsieur Yves CHAZAL pour représenter la commune de Champdieu à la CLECT

Champdieu, le 11 mai 2026

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Monsieur Yves CHAZAL

Yves  
CHAZAL

Signature  
numérique de  
Yves CHAZAL  
Date : 2026.05.12  
11:42:14 +02'00'



Patrice  
COUCHAUD

Signature numérique  
de Patrice COUCHAUD  
Date : 2026.05.12  
14:25:31 +02'00'

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20260511-2026-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2026